



LAC ET REFLETS

Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

L'année 2016 vient de s'achever, c'est le moment de faire un bilan. Cette année a été dominée par les problèmes récurrents que sont la piste cyclable sur la rive est du lac devenue Voie Verte par un coup de baguette magique et dont les choix d'itinéraires sont inadaptés, peu respectueux du développement durable ainsi que de la loi littoral, la servitude de marchepied autour du lac que l'on voudrait bien voir respectée également, le projet de centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny, action menée conjointement avec la FRAPNA et les Amis de la Terre, les problèmes de pollution atmosphérique qui font d'Annecy une des villes les polluées de France. Ce dernier point est traité en association étroite avec un collectif de 15 associations, dont ALAE, collectif maintenant bien connu des décideurs et de la presse, un Grenelle de l'environnement au centre duquel se trouvent les problèmes liés aux déplacements dans le bassin du lac et autour.

Ces actions passent pour une grande part par des recours contentieux adressés au Tribunal Administratif de Grenoble, à la cour d'Appel de Lyon et même pour ce qui est du Centre de Congrès devant le Conseil d'État. Cette année 2017 va sans doute voir une partie de ces problèmes résolus par les jugements que nous attendons et, bien sûr, que l'on espère favorables à nos requêtes.

Se sont ajoutés à ces problèmes d'ordre général d'autres actions comme celle que nous avons menée pour demander l'annulation partielle du Plan Local d'Urbanisme de Doussard qui ne respectait pas les dispositions de la loi Littoral. Le T.A. de Grenoble nous a donné raison sur toute la ligne mais la Communauté de Commune ayant fait appel de ce jugement nous aurons un résultat définitif probablement dans le courant de cette année.

Nous n'avons pas chômé comme vous pouvez le constater.

Au nom des membres de notre conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre fidélité indispensables à la poursuite de nos actions. et vous souhaitons une bonne année 2017.

Bien amicalement.

Alain Moysan
Président d'ALAE

• AU SOMMAIRE

- L'OCCUPATION DE L'ESPACE EN HAUTE-SAVOIE : HABITATIONS ET INSTITUTIONS ONT-ILS LES MÊMES OBJECTIFS ? ... 2
- NON, L'ANTICYCLONE HIVERNAL N'EST PAS UNE CALAMITÉ NATURELLE. OUI, LE BASSIN ANNÉCIEN EST DANS LE DÉNI DE LA POLLUTION QU'IL CRÉE..... 3



- LOI LITTORAL C'EST REPARTI ! 9
- SERVITUDE DE MARCHEPIED OÙ EN EST-ON ? 9
- LE MOT DE PATOUÉ 10

Gus dans le tunnel du Semnoz



L'occupation de l'espace en Haute-Savoie : habitations et institutions ont-ils les mêmes objectifs ? (En 202)

Comment résister au désir de vous remémorer quelques extraits d'un article, non signé, paru dans le numéro d'octobre 2002 du magazine du Conseil général de Haute-Savoie, sous le titre:

L'occupation de l'espace en Haute-Savoie: habitants et institutions ont-ils les mêmes objectifs ?

"....."

Un sol rare et convoité :

(...) chaque année, 400 hectares sont grignotés par l'urbanisation (...) au détriment de l'espace agricole qui subit une perte importante et surtout définitive.

.....

On a bien conscience que continuer dans cette voie serait irresponsable. En conservant le même rythme d'évolution, dans 20 ans, il y aura 9 à 10 000 hectares urbanisés supplémentaires, représentant une croissance de 30% des espaces actuellement urbanisés et conduisant à la disparition de 200 exploitations agricoles. (...) Dans ce cas de figure, il ne resterait aux

générations futures ni choix ni espace de respiration, mais seulement une conurbation (sic) continue, le long des vallées et dans tous les lieux faciles d'accès.

La solution résulte d'un choix de société qui passe par une nécessaire prise de conscience collective et une volonté partagée...".

Après une courte analyse des acteurs et des moyens qui pourraient intervenir pour limiter cette évolution, l'auteur de l'article conclut ainsi:

" (...) on constate que de nombreux éléments s'opposent à la nécessité de préserver le sol face à une urbanisation trop généralisée. Un défi qui ne pourra être relevé qu'avec le soutien général de l'opinion publique".

15 ans se sont écoulés depuis la parution de cet article, il serait temps de faire un bilan comparatif, n'est-ce pas ?

A.M.

Non, l'anticyclone hivernal n'est pas une calamité naturelle. Oui, le bassin annécien est dans le déni de la pollution qu'il crée!

Pollution 2014, 2015, 2016: tristes records

Face à l'intensité du pic de pollution de l'air aux microparticules et autres polluants plaqués au sol par l'anticyclone, lequel était synonyme, pour les anciennes générations, de jours fastes, beau temps et attractivité touristique, les populations alpines, menacées dans leur santé, inquiètes au bord de l'asphyxie, se sont mobilisées en haute vallée de l'Arve, puis à Annecy à l'initiative du «Grenelle Annecy». 880 personnes ont ainsi marché, dans le calme, de l'Hôtel de ville à celui du Conseil Départemental le 17 décembre dernier pour exprimer leur exaspération croissante.



Veyrier, croisement RD 909- 909a, un weekend.

La pollution épargne-t-elle le bassin Annécien, malgré sa géographie similaire de cluse entourée de montagnes, et l'activité du Grand Annecy?



Non, répond l'OMS qui a classé en 2014 **Annecy 2^e ville la plus polluée** de France en particules fines de diamètre 2,5 microns (PM 2,5) particulièrement cancérigènes; non répond l'**Institut de veille sanitaire** (InVS)¹ qui a étudié la qualité de l'air de l'agglomération sur la période 2009-2011; non répond **Air Rhône-Alpes** qui a révélé qu'**Annecy** était la **ville la plus polluée de Rhône-Alpes en microparticules** cancérigènes en **2014, 2015 et 2016**. Ex aequo avec Passy prise en compte depuis cette dernière année.

Chamonix, qui a osé une autoroute alpine la reliant à un tunnel de trafic international et Annecy, qui ambitionne d'en creuser un, se challengent sur le nombre de jours où l'**indice ATMO** (concentration de polluants² qui caractérise la qualité de l'air) est «**médiocre, mauvais ou très mauvais**»; après un très net avantage pour Chamonix en 2003, Annecy serait passé en tête en 2015, si l'on en croit l'observatoire du département, opportunément présenté par son Président fin novembre 2016. Et, pour autant, toujours pas de Plan de Protection de l'Atmosphère (**PPA**) à l'horizon dans le Grand Annecy. Contrairement à la vallée de l'Arve.

Le trafic routier constitue l'un des principaux émetteur de particules fines (PM2,5 et PM10) et d'oxydes d'azote (NOx) dangereux pour la santé: 37 % et 38 % des émissions des premières (source INVS, Janvier 2015, pour 2009-2011) et 65 % des seconds seraient, sur l'agglomération d'Annecy, liés au transport.

432 millions € engagés en Juin 2016 pour le carbone et contre la mobilité

Alors que les habitants du bassin annécien attendaient la mise en place des mesures annoncées depuis 2014 pour améliorer la qualité de l'air³, les **Présidents du Conseil**

¹ L'InVS a été remplacé le 1/05/2016 par l'Agence nationale de santé publique (Santé Publique France).

² Institut national de la statistique et des études économiques- Publication N° 24 du 17/01/2017.

³ L'ex-C2A déclarait depuis 2014 l'étude un plan local de la qualité de l'air (PLQA), moins contraignant qu'un PPA.

Département de la Haute-Savoie et de l'ex-**C2A** signaient le 27 Juin 2016 une convention actant le financement, à hauteur de 432 millions € hors taxes, de 9 projets routiers, dont le tunnel du Semnoz qui conduirait à une augmentation moyenne de **+ 48 % de la circulation automobile** en rive Ouest du Lac avec ses avatars, GES (gaz à effet de serre), microparticules et autres polluants (voir fiches techniques sur www.grenelleannecy.net). Tout en soulignant dans ses attendus que «*l'agglomération est de plus en plus saturée par la circulation automobile*». Les administrés apprécieront la logique du raisonnement. Y compris ceux de la rive Est dont il est désormais admis officiellement que son trafic s'est équilibré avec celui de la rive Ouest (avant même les travaux de la Voie Verte à Veyrier-du-lac). Selon le principe des vases communicants.

«Fluidification» est le mot magique de l'exécutif départemental pour résoudre le problème qu'il a lui-même créé par dévolution historique au «tout routier» de la génération des trente glorieuses. Chantre de **l'exaltation de l'accélération des flux**, faute d'accepter le concept «**de trafic induit**» (qui conduit à une nouvelle saturation) bien connu de tous les urbanistes et ingénieurs du transport, d'imaginer d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle.

Multimodalité et intermodalité : des concepts qui gagneraient à être partagés

Le déficit de transports collectifs performants, c'est-à-dire universels, ponctuels, réguliers, rapides, confortables, sûrs et non polluants a été noté dans de nombreux rapports, de même qu'a été pointée la faiblesse de l'intermodalité pour faciliter les dessertes et répondre aux besoins multiples des habitants et des touristes. Le laboratoire d'Économie des transports (**Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**) avait, en 2014 souligné «*la forte dépendance à l'automobile*» liée à une politique du tout routier et «*la faiblesse de l'offre de transports alternatifs au sein du bassin annécien*». Seulement 8 % des



déplacements au sein de la C2A étaient effectués en transports collectifs. Les modes dits «doux», dont le plus universel est la marche à pied, pratiquée à tout âge (ou presque), ne remplacent pas, pour tous, pour tous les déplacements, par tous les temps, en toute saison, les TC. En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, seuls « 2,2 % des actifs ayant un emploi rejoignent chaque jour leur lieu de travail principalement à vélo » (dont VAE); l'INSEE constatait aussi que le vélo est utilisé pour des trajets inférieurs à 5 km. Les besoins de transport sont multiples parmi la population et aussi pour une même personne.

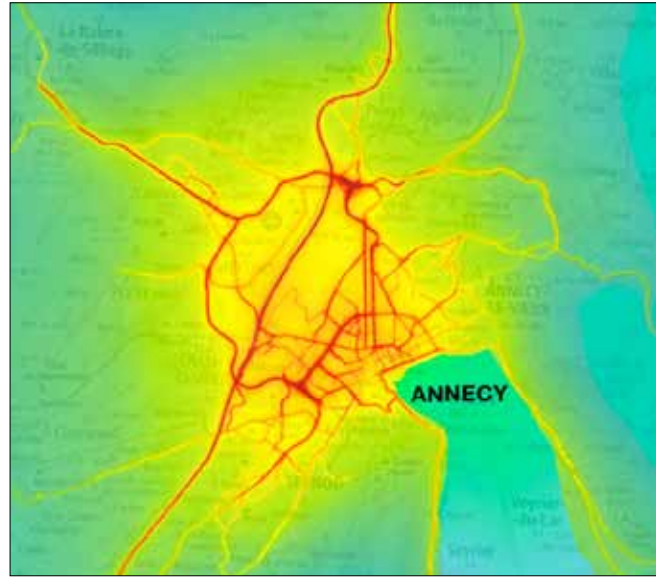
L'incompréhensible paradoxe annécien: le décalage entre les déclarations et les faits

Le **Plan Climat Energie Territorial** se fixe l'objectif d'une «*réduction des émissions de GES*». Le **SCoT** (Schéma de cohérence territoriale) du bassin annécien met en exergue la «*réduction de l'usage de la voiture par report sur des transports en commun attractifs*». L'engagement **TEPOS** (territoire à énergie positive) pour la croissance verte signé le 20/08/2015 par le Président de la **C2A** en présence du **Président de la République** et de

la **Ministre de l'Écologie** précise «*la réduction des émissions de GES et la diminution des transports individuels, notamment en zone péri-urbaine*». Pourquoi persister à faire le contraire et le contraire de ce que font toutes les villes modernes? Pourquoi se mettre à l'écart des objectifs de la Convention alpine et des engagements de la 21^e conférence de l'ONU sur le climat (**COP21**) de Paris de décembre 2015? Les villes et zones urbaines sont responsables de 60 à 70 % de la pollution émise (CO2); pourquoi ne pas rejoindre, le nouvel Annecy devenu 29^e ville française avec ses 122 000 habitants, les maires avant-gardistes de



Veyrier-Chavoire, RD 909, trafic pendulaire



Qualité de l'air à Anancy en 2014, moyenne annuelle de NO₂ en µg/m³ (Source Air Rhône-Alpes). http://carto.air-rhonealpes.fr/carto/modelisation_2014/flash/

plus de 400 grandes villes qui ont compris depuis plusieurs années qu'ils pouvaient agir efficacement pour améliorer la santé, prolonger l'espérance de vie des habitants et rendre leurs villes plus attractives pour les entreprises, les touristes, les investisseurs? Surtout lorsque le site exceptionnel participe (tant que respirer ne nuira pas gravement à la santé) à l'économie touristique du territoire? Bien que l'urbanisation désordonnée de ses rives et l'artificialisation de

notre petit lac alpin aient conduit en 2009 au refus de son classement par l'UNESCO. Le claim du SILA «l'Oxygène à la source» n'a pas convaincu, contrairement aux faits. N'asphyxions pas le tourisme poumon économique du territoire.

L'incompréhensible paradoxe annécien : incohérence entre les décisions et les études, entorses à la vérité

La première étude réalisée par TTK en 2012 pour le schéma multimodal des transports de bassin annécien à l'horizon 2013 démontrait, pour la rive Ouest du lac, que le scénario « Tunnel routier sous le Semnoz et nouvelle voie urbaine (NVU) de raccordement, couplés à un BHNS » (bus qualifié à haut niveau de service, abusivement à notre sens) provoquerait une **augmentation de trafic** (et de polluants) **de + 30 %** en 2030 par rapport au scénario « sans tunnel routier avec TCSP (transport collectif en site propre) guidé (sur rails)⁴ », seul équipement permettant un report modal significatif (24 % pour Duingt et 26 % pour Faverges, contre 8 % pour le BHNS).

⁴ Le programme pour les municipales de 2008 du candidat Jean-Luc Rigaud annonçait vouloir doter l'agglomération de « tramway-train » (en utilisant les voies ferrées au départ de la gare d'Anancy- LDL 30/01/08).



Vélo + Tram, photomontage E. Luca



Manifestation du 17 décembre 2016, à l'appel du collectif "Grenelle Anancy".

Il est explicitement déconseillé au profit du scénario « sans tunnel, avec TCSP guidé » (**congestion réduite de - 20 %**). La seconde étude commandée par la C2A et le Conseil général « **Transitec-SYSTR**A » confirmait en **2013** que « la réalisation du tunnel générerait des perturbations sur les communes de Sevrier et Saint-Jorioz par une augmentation importante du trafic en heure de pointe » (**+ 26 %**). La 3^e étude, « **BG ingénieurs conseils** » a révélé en octobre **2015** que le tunnel couplé à une NVU et un « BHNS » (circulant majoritairement sur la RD 1508 entre Anancy et Faverges) se traduirait (selon les heures de pointe du matin ou du soir, les communes et les sens de circulation) par une croissance de trafic de **+ 26 % à +75 %** par

rapport à une situation de référence 2030 sans tunnel (et plus encore par rapport au vécu de 2015).

Le **communiqué de presse** commun du Département de la Haute-Savoie et de la C2A, daté du 27 octobre 2015, affirme que « sur la portion entre St Jorioz et Sevrier l'augmentation moyenne entre situation sans projet et situation avec projet à l'horizon 2030 a été estimée à **+18 % en heure de pointe du matin** ». Peut-on croire à une erreur de lecture de l'étude dès lors que l'on constate une **manipulation**? Celle qui consiste à tirer un ratio entre une situation sans tunnel en « hypothèse haute de trafic » (830 véhicules/heure) et une situation avec tunnel en « hypothèse basse de trafic » (980



Exemple d'infraction à la Loi Littoral qui stipule: piste cyclable oui mais, ni béton, ni bitume! - La voie "verte" à Balmettes (petit lac).

véhicules/h) alors que la rigueur la plus élémentaire consisterait à faire les pourcentages d'augmentation dans l'hypothèse haute de trafic (1190 avec tunnel vs 830 sans tunnel) = **+ 43 %** et/ou dans l'hypothèse basse (980 / 740) = **+ 32 %**. On est également surpris d'y lire que le trafic «*augmenterait seulement sur la portion entre St-Jorioz et Sevrier*» alors que les chiffres donnés par le consultant sont précis : entre Duingt et Saint-Jorioz, les croissances de trafic sont évaluées à + 75 % en hypothèse haute et à + 56 % pour l'hypothèse basse. Les chiffres ne devraient pas être des objets politiques.

La même rigueur et la même exigence de vérité sont demandées par les habitants de la rive Est du lac dont **585** se sont mobilisés au cours de **l'été 2016** (voir www.bienvivreaveyrier.org) pour protester contre les dérapages dimensionnels (surlargeurs par rapport à la DUP) et financiers (doublement des coûts à

date⁵) des aménagements cyclables (à 98 % pour loisirs intermittents) devenus à 70 % «voie verte» (= route), la dégradation du cadre et de la qualité de vie, l'atteinte irréversible aux sites naturels du petit lac déjà dénoncée en 2016 par 882 personnes. Pour exemple à Veyrier-du-lac, «village-route» traversé par 23 449 véhicules en jour de pointe⁶, le tronçon cyclable de 700 m, de Chavoires au rond point des Pérouzes, le nez dans les gaz d'échappement de la RD contiguë, est passé en 3 ans de 2,2M€ (PV réunion CD74-SILA du 6/3/2013) à 4,7M€ (bureau du SILA du 25/04/2016 et CD 74 31/05/2016).

Habiter est un art. L'art ne s'oppose pas à la nature: il fait appel aux sens, aux émotions et à l'intellect.

Olivier Labasse

⁵ 22 391 840 € (acquisitions foncières comprises) pour 14 km dans la DUP « aménagements cyclables en rive Est du lac d'Annecy ». Atterrissage estimé sur la base des réalisations à date, tout compris : 42 M€.

⁶ Bientôt à égalité avec Sevrier (28 449 véhicules en jours de pointe) avec le « rectification » de la RD 909a (cf. DUP) débarassée des cyclistes.

Loi Littoral c'est reparti !

Le 11 janvier, les sénateurs ont adopté des modifications importantes de la loi littoral, modifications que l'on peut qualifier, sans erreur possible, de scandaleuses.

En termes clairs ces messieurs tout bonnement souhaitent pouvoir autoriser des constructions :

- dans les dents creuses des hameaux,
- donner la possibilité d'installer des activités nouvelles dans les zones proches du rivage,
- autoriser l'extension de l'urbanisation en dehors des villages et des agglomérations.

Choses interdites pour l'instant par la loi depuis plus de 10 ans.

Ces dispositions s'appliqueraient au littoral maritime et aussi, et bien sûr, sur les rives des lacs de plus de 1000 hectares dont fait partie le lac d'Annecy.

Le 1^{er} février, les députés auxquels le projet a été soumis ont revu à la baisse ce texte qui ouvrirait la porte à toutes les dérives possibles. Le projet est donc amendé mais pas autant qu'on aurait pu le souhaiter; les hameaux en effet continuent d'être visés par la possibilité de les densifier avec tout ce que comporte de risques.

Le 13 février prochain les sénateurs se pencheront à nouveau sur le texte revu par l'Assemblée. Qu'en feront-ils ?

Difficile d'être optimistes !

A.M.

Servitude de marchepied où en est-on ?

Cette servitude d'origine très ancienne oblige les riverains à ne pas mettre d'obstacle au passage des services chargés gestionnaires du lac, aux pêcheurs et aux piétons. Son emprise est de 3,25 mètres mesurés à partir de la

rive. La responsabilité civile des propriétaires n'est pas engagée sauf en cas d'actes fautifs de leur part.

« La servitude de marchepied répond à un but d'intérêt général en permettant l'exercice de la promenade et de la pêche. Elle est proportionnée aux buts poursuivis et assortie de garanties suffisantes au regard du respect du droit de propriété » (Conseil d'État 30/11/2014).

Une modification récente de la loi (Août 2015) autorise son déplacement, à l'intérieur de la même propriété, en cas d'obstacle naturel ou patrimonial. C'est dans cet esprit qu'une dizaine d'associations ont demandé au Préfet de procéder, si besoin à une nouvelle délimitation. En application de la Loi citée ci-dessus. Le Préfet disposait d'un délai d'un an pour le faire, soit jusqu'au 20 Octobre 2016. Comme il n'y a pas eu de réponse et rien ne semble avoir été fait, on peut en déduire qu'il n'y a donc aucune difficulté à appliquer la Loi.

La préfecture a toutefois soutenu le contraire devant le Tribunal Administratif de Grenoble, à l'occasion, d'un contentieux sur Doussard et donné suite notre recours demandant la suppression de divers obstacles. D'autres contentieux sont en cours et l'on attend prochainement les résultats.

Affaire à suivre.

Martin Pêcheur



Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

Cé ke ne fo ce ke ne dè, deven ce k'é ne kré.

Celui qui fait ce qu'il ne doit, devient ce qu'il ne croit.

Nè ên fèvri vo de fomir.

La neige en février vaut du fumier.

Ma de mâr deu fâ on-n-an maloeureu.

Mois de mars doux fait une année malheureuse.



Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 117

Une publication de ALAE

ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT

Association d'utilité publique

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Siège: Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Illustrations > Nenny, Renardo, Zig

Mise en page > *aster,

Impression > Par nos soins

Tirage papier > 100 exemplaires

Diffusion Internet > Libre

Rejoignez ALAE, ou renouvelez votre adhésion pour 2017

Coupon à envoyer à : ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Paiement par chèque à l'ordre de ALAE. Déduction d'impôts (reçu fiscal envoyé début 2018)

Pour recevoir le semestriel "Lac et Reflets" par la poste (en noir et blanc), joindre 2 timbres de 1,10 €.

Adhésion - Réadhésion à ALAE (avec la revue Lac et Reflets)

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

Individuelle 30€ / Couple 40€ / Soutien (don)€ / Personne morale 50€

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone-s (facultatif)

Date

Signature

